AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (26)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 8 septembre 1886

Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 8 septembre 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)
Collation2 p. (140v, 141r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 8 septembre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52162

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction8 septembre 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireBoyve, Édouard de (1840-1923)
Lieu de destinationNîmes (Gard)

Description

RésuméGodin accuse réception de la lettre d'Édouard de Boyve du 22 août 1886. Il lui répond qu'il ne compte pas assister au Congrès coopératif de Lyon et qu'il s'en remet à lui pour organiser les sociétés coopératives. Il lui adresse un pouvoir pour qu'il représente la Société du Familistère. Il lui signale que Neale et Acland séjourneront au Familistère avant de se rendre au congrès et qu'il s'entretiendra avec eux des dispositions qu'il y aurait lieu de prendre. La lettre est suivie (folio 141r) du pouvoir daté du 8 septembre 1886 donné par Godin à Édouard de Boyve pour représenter la Société du Familistère au congrès des sociétés coopératives de Lyon du 19 septembre 1886.

NotesEdward Vansittart Neale et Arthur Herbert Dyke Acland séjournent au Familistère de Guise du 15 au 17 septembre 1886 (collections du Familistère de Guise : Livre des visiteurs et visiteuses du Familistère, p. 24 [en ligne : https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book, consulté le 7 novembre 2023]). Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Coopération, Visite au Familistère Personnes citées

- Acland, Arthur Herbert Dyke (1847-1926)
- Neale, Edward Vansittart (1810-1892)

Événements cités<u>Congrès national des sociétés coopératives de consommation</u> (19-22 septembre 1886, Lyon)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 1886

Cher Monsieux de Boyne,

Capier une asses longue obsence, l'ai trouvé ice votre lettre du Il abut le n'espère pras assister an Congres de Lyon Sout elle m'entresient. Quoigne désireur de voir se fédérer les Locietés cooperations en France et, surtout, de voir leur organisation d'élèver au dessus d'un simple exprit de mer cantilismele me puis que m'en remettre à des hemmes comme vous pour tacher de les paire entres is cette vais.

Le vous remets donc sous ce pli un Pouvoir en vous priont de bien vouloir reprétenter au congrès la société du Familistère.

Messieurs Male et acland niendrout du verte au Femilistère avant de se rendre au congrès et, frour le cas au après examen avec eun, il y aurait à prendre quelque autre disposition particulière, je le ferais pendant leur réjour in et et s'en entrethéndraient avec vous.

Veuille, agreèr, cher Monsieur, l'assurance de mon seivouement

Te soussigné, Godin Jean Baptiste andré, administra tour génant de la société coopérative du Camilistère, donne pouvoir à l. Le Boyre de représenter la tociété du Familiettere au congrès des sociétés coopé ratives que doit avoir liene à Lyon, à partir du 19 courant. guine Families ters